

Appel à Manifestation d'Intérêt

Pour le montage et l'exploitation
d'un lieu dédié à la formation numérique
à visée d'insertion professionnelle
à Cenon

Procédure d'appel à manifestation d'intérêt dans le cadre de la recherche d'un opérateur ou groupement d'acteurs, pour développer un espace dédié à la formation numérique à visée d'insertion professionnelle, sur 125m² en rez-de-chaussée au 5 rue Stéphane Mallarmé à Cenon (33150) – Parcelle cadastrale AB 224.

Contact

Sebastian CAPIETTO

Chef de projet coopérations économiques et ESS

GRAND PROJET DES VILLES RIVE DROITE

sebastian.capietto@surlarivedroite.fr - 07 85 94 99 53

En résumé

La consultation ne concerne :

- ni un marché public ;
- ni une concession d'aménagement ;
- ni une concession de travaux ;

Il s'agit d'une procédure d'identification d'un ou plusieurs acteurs, organisée par le Grand Projet des Villes Rive Droite en partenariat avec la Ville de Cenon, préalable à la signature d'un bail sous conditions pour un local de 125m² situé en rez-de-chaussée au 5 rue Stéphane Mallarmé à Cenon, propriété du bailleur social Domofrance.

Cet appel à manifestation d'intérêt s'inscrit dans le cadre du projet de transition numérique des entreprises et de montée en compétence des habitants et fait suite à un travail de diagnostic qui sera présenté plus loin dans ce même document.

Le projet présenté devra apporter une réponse en termes de formation professionnalisante permettant de favoriser la montée en compétences numériques à visée d'insertion professionnelle (dans les métiers du numérique, du développement, de la communication digitale, etc.) des aux personnes peu ou non diplômées et montrer sa capacité à mobiliser les entreprises du territoire. **Il devra s'appuyer sur une coopération entre partenaires apportant des compétences métiers et des expertises complémentaires dans le domaine de la formation et du numérique.**

Le projet doit permettre au jury de juger de sa qualité sur les plans technique, organisationnel, fonctionnel et financier.

Le présent Appel à Manifestation d'Intérêt s'adresse aux structures souhaitant créer ou développer leur activité dans le cadre d'un projet ancré localement et en lien avec les dynamiques d'acteurs existantes sur le quartier Palmer et plus généralement au sein de la commune de Cenon. Sont éligibles :

- **Les structures de l'économie sociale et solidaire (ESS)** au sens de la LOI n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire et notamment :
 - les associations
 - les entreprises bénéficiant de l'agrément ESUS
 - les coopératives
 - les structures relevant de l'insertion par l'activité économique
- **Les entreprises hors ESS** dès lors qu'elles démontrent leur ancrage territorial et la réponse à un besoin local et social non satisfait.
- **Les porteurs de projet** ne bénéficiant pas encore de structure juridique peuvent également répondre, mais devront s'associer à une structure existante.

Les réponses en groupement sont autorisées.

Sommaire

1/ Contexte	p.2
2/ Eligibilité des projets	p.5
3/ Objet de l'AMI	p.6
4/ Conditions d'exploitation	p.6
5/ pièces de remise de l'offre	p.6-7
6/ Critères de sélection	p.7
7/ Planning prévisionnel	p.7
Liste des annexes	p.8

1/ Contexte

Le Grand Projet des Villes Rive Droite (GPV)

Groupement d'intérêt public des Villes de Bassens, Lormont, Cenon, Floirac et de Bordeaux Métropole depuis plus de 20 ans, les missions du GPV Rive Droite portent sur l'amélioration du cadre de vie et le développement économique et social de la Rive Droite, notamment en faveur des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Doté d'une équipe pluridisciplinaire, le GPV Rive Droite anime la dynamique collective de territoire selon des principes de coopération et d'innovation publique. L'accélération de la transition écologique, économique et sociale est au cœur du projet 2021-26 du GPV. www.surlarivedroite.fr

Le territoire du GPV Rive Droite compte près de 74 000 habitants. Parmi eux, 28 000 vivent dans les 7 quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) de la Rive Droite, représentant ainsi 41% des habitants des QPV de l'ensemble de la métropole de Bordeaux. Le taux de pauvreté des habitants des communes-membres du GPV est deux fois supérieur au taux moyen constaté sur la Métropole.

C'est pourquoi le GPV Rive Droite, dans le cadre de ses missions, appuie le développement d'un projet visant la montée en compétences numériques des habitants du territoire, en particulier les moins diplômés. Cette dynamique doit s'inscrire de pair avec la transition numérique des entreprises locales.

La genèse du projet

L'enjeu de développement et de compétitivité des entreprises est directement corrélé avec celui de la création d'emplois, notamment en faveur des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville, fortement touchés par le chômage.

Pour répondre à ces enjeux, le GPV Rive Droite avait initié un projet partenarial « TNT – territoire numérique pour tous ». Ce projet se structurait en trois axes :

1. un diagnostic des ressources numériques du territoire (inclusion numérique) et un appui auprès des acteurs pour bénéficier de ressources supplémentaires (formation des médiateurs, matériel informatique)
2. un diagnostic digital et numérique de 100 entreprises pour identifier leur besoin en termes de montée en compétences, de recrutement et de gestion de leur prestataires externes, dans le domaine du numérique.

Quatre types de besoins ont émergé de ce diagnostic :

- **formation continue** : montée en compétence interne pour les salariés et les dirigeants, formation de profil hybrides des demandeurs d'emploi
- **formation initiale** : formation de chargés de transition numérique
- **proposer des ateliers de sensibilisation** pour permettre aux entreprises du territoire de bien choisir, négocier et travailler avec leur prestataire Web / informatique / communication
- **travailler sur la création d'un groupement d'employeurs** pour permettre aux entreprises d'adapter leur recrutement aux besoins existants selon leur taille et le niveau d'activité.

3. le développement d'une offre de formation pour les habitants, des QPV notamment, ainsi que de nouveaux services à destination des entreprises.

Le présent appel à manifestation d'intérêt doit s'inscrire dans la continuité et vise à faire émerger des réponses en termes d'accompagnement des entreprises vers la transition numérique et de développement des formations professionnelles à destination des habitants du territoire, notamment ceux qui sont le plus éloignés de l'emploi.

Le site du projet

Le local est situé au pied de la place du marché dans le haut-Cenon, à proximité du tram (3 min à pied de l'arrêt Pelletan – Tram A).

Le quartier accueille un fort tissu d'acteurs Institutionnels (Mairie), associatifs et structures d'accompagnement vers l'emploi : PLIE, Mission Locale, [Centre Social La Colline](#), [Espace Textile Rive Droite](#), [Maison du Projet de Renouvellement Urbain du quartier « Palmer-Sarailière-8 mai 45 »](#), [Alternative Urbaine](#), le [Centre d'Information pour le Droit des Femmes et des familles](#), [L'AJHAG](#), le CCAS, Cités Coop etc.



Le local

Il est situé au rez-de-chaussée d'un immeuble appartenant au bailleur social Domofrance accueillant au 1er étage l'antenne cennonnaise du CIDFF. Il s'agit d'un local vitré de 125 m² donnant sur la rue Mallarmé.

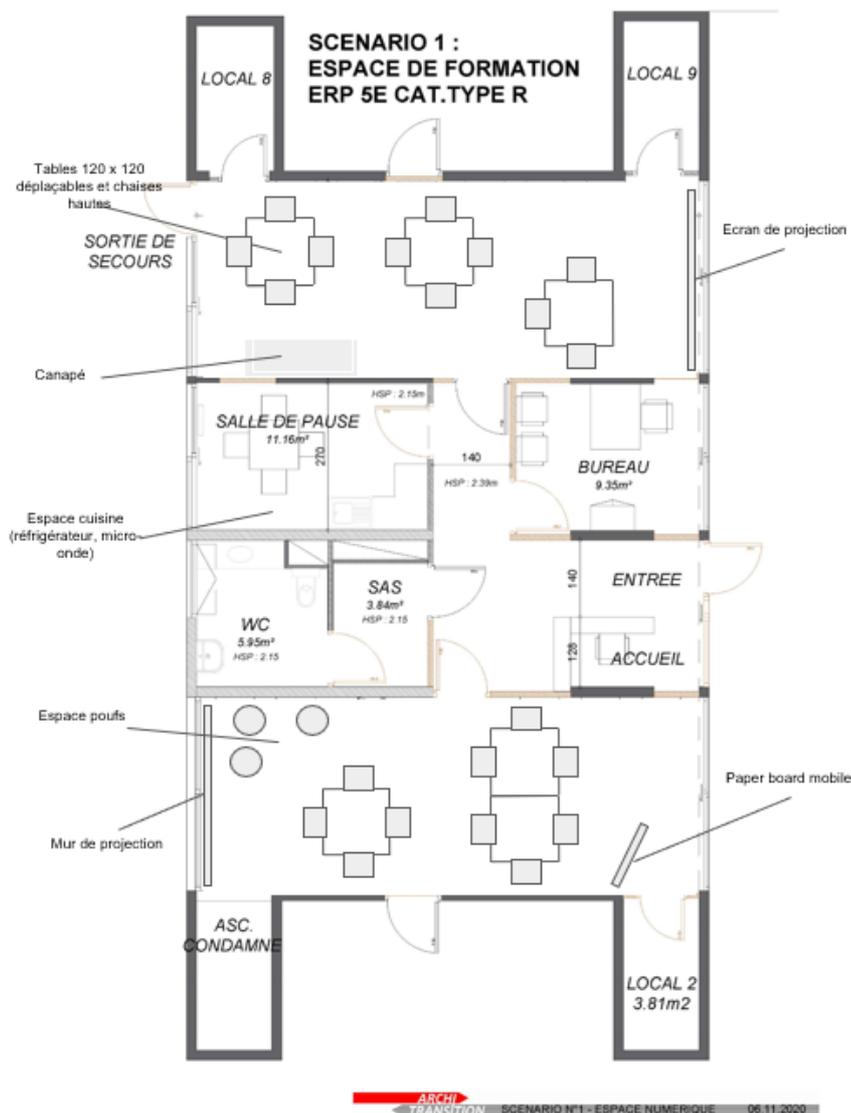
Une estimation des travaux a été faite pour un montant d'environ 100 000€ et sera pris en charge par le bailleur dans le cadre du projet.

Un aménagement est proposé au regard du plan initial et au vu du besoin des usages projetés (espaces de formation avec des équipements numériques), à savoir :

- créer 2 espaces de formation modulables, avec locaux de stockage de l'équipement et du matériel numérique,
- bénéficier d'un espace bureau séparé
- intégrer une salle de pause pour les stagiaires et salariés
- réaménager un espace commun (cuisine partagée, salle de pause)
- prévoir un local d'accueil commun : usage à préciser (conciergerie – pré accueil, orientation ...)

Cet aménagement devra être amendé par le porteur de projet, qui pourra apporter les modifications souhaitées, selon les possibilités offertes par le local, dans la limite des coûts estimés et pris en charge.

L'espace est pensé pour être modulable, au même titre que les équipements intérieurs. Un premier chiffrage a été réalisé et estimés à 40.000€ TTC. (Pour le mobilier, matériel informatique, etc.).



Dynamique partenariale

Une dynamique locale existe à ce jour sur les territoires autour des questions de formation et métier du numérique :

- Forum du Rocher de Palmer : formation numérique de 2 jours et de 2 mois + action « transfert de compétences » pour aider les porteurs de projet entrepreneuriaux sur le volet numérique ;
- Hauts de Garonne Développement : Action « Osez Coder » sessions de découverte au codage à destination des femmes ;
- CIDFF : développement local de l'action « Découverte des métiers du numérique » ;
- Mission Locale et PLIE : accompagnement des publics vers la formation et l'emploi, visites d'entreprises, etc.
- INSUP : Plateforme « Cléa Numérique », « HSP SOCLE Parcours 3 la Palette des savoir - remise à niveau en informatique », "HSP SOCLE Parcours 1 - Lutte contre l'illettrisme et illettronisme », "DIDACT - "Plateforme E-learning : Bureautique, Développement Web, Traitement de l'image, Comptabilité, Gestion, Vente, illettrisme...
- INFA : formation de 6 mois « chargé.e de transition numérique ».

Le projet proposé pourra également s'intégrer dans les dynamiques territoriales engagées à l'échelle locale, que ce soit pour faire le lien avec des entreprises, des futur.e.s stagiaires, ou encore les partenaires de l'emploi :

- Le dispositif Citéslab : accueil et orientation des porteurs de projets entrepreneuriaux dans les quartiers
- La Cité de l'Emploi Rive Droite : dynamique partenariale pour lutter contre le chômage en QPV

Il est attendu que le projet proposé comporte une dimension « ressource » pour les acteurs locaux. A savoir un lieu où ils peuvent organiser des formations, des événements, des réunions d'information, etc. ainsi que créer des collaborations sur la thématique de la montée en compétences numériques. Un travail partenarial dans la co-construction de l'offre sur le site est donc attendu des porteurs de projet – le dossier de candidature devra indiquer les moyens que le porteur de projet mettra en œuvre pour travailler avec l'écosystème local.

On note sur le territoire des besoins :

- de formations qualifiantes à destination des personnes ayant un **niveau infra bac**
- d'aller vers ces personnes et de rendre accessibles les formations
- d'espaces de formation

2/ Eligibilité des projets

Sont éligibles les projets proposant (critères cumulatifs)

- Un lieu dédié à la montée en compétences numériques à vocation professionnelle. Les projets basés uniquement sur l'inclusion numérique sont pas éligibles, la programmation du lieu doit impérativement prévoir des formations numériques à visée professionnelle. Ces formations devront, pour partie ou en totalité, être éligibles pour les personnes disposant d'un niveau infra bac.
- Un lieu de rencontre entre publics en formation et entreprises : Il est attendu des projets qu'ils soient en capacité de mobiliser les entreprises afin d'accompagner leur transition numérique, mais également pour insérer les publics en formation en milieu professionnel
- Un lieu de lien avec les acteurs locaux : Le projet devra montrer une réelle volonté de développer les partenariats locaux que ce soit institutionnel (dans le cadre de la stratégie numérique communale) ainsi qu'avec les associations de proximité et de la solidarité numérique. Il s'agira de montrer la capacité à articuler le projet avec l'offre existante pour favoriser les parcours d'insertion professionnelle des habitants.

Sont éligibles les structures suivantes

- **Les structures de l'économie sociale et solidaire (ESS)** au sens de la LOI n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire et notamment :
 - ➔ associations
 - ➔ entreprises bénéficiant de l'agrément ESUS
 - ➔ coopératives
 - ➔ structures relevant de l'insertion par l'activité économique
- **Les entreprises hors ESS** dès lors qu'elles démontrent leur ancrage territorial et la réponse à un besoin local et social non satisfait.
- **Les porteurs de projet** ne bénéficiant pas encore de structure juridique peuvent également répondre, mais devront s'associer à une structure existante.

Les réponses en groupement sont autorisées.

3/ Objet de l'AMI

Le présent Appel à Manifestation d'Intérêt a pour objet d'identifier un acteur intéressé par le développement d'un projet favorisant la montée en compétences numériques à visée professionnelle des habitants, au sein d'un local situé en RDC du 5 rue Mallarmé à Cenon.

Le projet devra s'adresser en tout ou partie aux personnes peu qualifiées, mobiliser les acteurs et les entreprises du territoire (CF projets éligibles).

Il est attendu que le projet réponde aux besoins en termes de montée en compétences, de recrutement et de gestion de la prestation externe, identifiés dans le cadre du diagnostic mené auprès d'une centaine d'entreprises du territoire en 2019 (CF annexe 1). Ce diagnostic a été réactualisé en 2021 (CF Annexe 2).

Le porteur de projet retenu signera le bail (bail commercial 3/6/9) directement auprès du bailleur (Domofrance) à compter de janvier 2023.

Le porteur de projet retenu bénéficiera de l'accompagnement du Grand Projet des Villes Rive Droite :

- Appui à la recherche de financements,
- Mise en lien avec les acteurs locaux.
- Accompagnement dans le cadre de la contractualisation avec le bailleur.

4/ Conditions d'exploitation

L'AMI vise à identifier un projet qui prendra place en tout ou partie au sein d'un local en RDC situé au cœur du quartier politique de la ville de Palmer à Cenon (voir pages 3-4).

Les travaux seront pris en charge par le bailleur dans le cadre d'un dispositif d'abattement de la TFPB et ne pourront dépasser 100.000€, soit le montant estimé pour une transformation du local selon le plan présenté en page 4.

Le porteur de projet devra valider les plans du local ou faire une nouvelle proposition correspondant à ses besoins. La nouvelle proposition ne devra pas entraîner de surcoûts. Le porteur de projet s'engage à signer un bail de location à la date de livraison du local estimée en janvier 2023. Le loyer s'élève à 833€ HT et HC par mois pour 2023 et 1 000€ HT et HC par mois à compter de 2024. Les charges locatives sont estimées par le bailleur à 720€ par an.

Le porteur de projet portera les investissements nécessaires à la mise en place du projet. Ce montant, prenant en compte l'aménagement intérieur et l'achat du matériel nécessaire à l'équipement de deux salles de formation, a été estimé à 40.000€ TTC. Le GPV pourra assurer la mise en lien avec les co-financeurs potentiels et appuyer le porteur de projet dans la recherche de financement.

Le porteur de projet sera en charge du montage du projet (levée des financements, portage juridique, contractualisation, mise en place des partenariats, présentation du projet aux tiers, etc.). Le GPV sera en appui à l'amorçage du projet.

5/ Pièces de remise de l'offre

Les candidats sont invités à remettre un **projet** comportant :

- **Une présentation de la structure** : nom, date de création, objet social et missions principales, Statuts et copie de la déclaration à la préfecture, dernier rapport d'activité et compte financier des trois dernières années, gouvernance, présentation et composition de l'équipe projet, ressources et financements, coordonnées de la personne en charge de projet.

- **Une présentation du projet** : note d'intention présentant le projet, besoins identifiés auxquels le projet répond, objectifs, publics-cibles, implication des parties prenantes (partenaires, usagers, collectivités, entreprises, etc.), impacts envisagés sur le territoire.
- Les besoins humains, techniques et financiers nécessaires à la réalisation du projet.
- **Le modèle économique** envisagé : part des financements publics, privés, part et source de l'autofinancement. Proposer un budget prévisionnel ainsi qu'un plan de financement.
- **Une lettre d'engagement** à respecter les conditions stipulées dans le présent AMI : calendrier, programme de travaux, prise de bail, objectifs du projet.

6/ Critères de sélections

Les critères d'analyse des offres sont les suivants, dans l'ordre de leur énoncé :

- **Viabilité économique du projet** : capacité à proposer un modèle économique avec plan de financement prévisionnel (sur les ressources : subventions, proposition de grille tarifaire...)
- **Permettre aux habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville d'accéder à la formation et de se former**
- **L'offre de formation** : capacité à proposer une offre répondant aux besoins en compétences numériques et d'accompagnement à la transition numérique des entreprises, lisibilité et capacité de proposer une offre de formation lisibles aux demandeurs d'emploi et salariés qui doivent monter en compétence sur le numérique
- **Capacité à structurer un partenariat solide autour du projet**

7/ Planning prévisionnel

Lancement de l'AMI : 11 Avril 2022

Pendant la phase de préparation des offres, les candidats peuvent échanger avec le contact indiqué en fin d'AMI pour bien comprendre les enjeux et attendus.

Date limite de réponse à l'AMI : 31 mai 2022

Pré-sélection des réponses éligibles : juin 2022

Les porteurs de projets ayant présenté une réponse éligible seront contactés par le chef de projet Coopérations économiques et ESS du GPV Rive Droite pour des temps de travail visant à :

- Bien comprendre les projets
- S'assurer de leur bonne éligibilité
- Proposer, si cela semble pertinent, des regroupements entre acteurs

Fin juin 2022

Les porteurs de projet présélectionnés seront conviés à une présentation devant un jury constitué de représentants de la ville de Cenon, de Domofrance et du GPV.

Le porteur de projet bénéficiera d'un accompagnement du GPV dans la phase d'émergence du projet comme évoqué plus haut dans le présent AMI.

Le candidat retenu par le jury s'engage à être présent lors des réunions relatives au montage du projet et devra allouer du temps d'ingénierie dans le cadre du projet afin de respecter le planning suivant :

Mi-juillet 2022 : finalisation des plans d'aménagement intérieur

En amont du lancement des travaux, il est attendu que le porteur de projet soit en capacité d'exprimer ses attentes en termes d'aménagement intérieur du local. Afin que l'aménagement corresponde aux activités qui se déploieront sur le site, les plans proposés dans ce présent document pourront être modifiés (selon la faisabilité technique du projet, et sans surcoûts).

Fin juillet : lancement des travaux

La durée des travaux est estimée à 6 mois. Ils seront pris en charge et sous maîtrise d'ouvrage du bailleur Domofrance.

Janvier – Février 2023 : prise du bail

ANNEXES

Annexe 1 : Restitution du diagnostic numérique mené auprès de 100 entreprises de la Rive Droite en 2019

Annexe 2 : Actualisation des besoins réalisée en 2021

Annexe 3 : Etude de faisabilité architecturale pour le changement d'affectation du local désigné pour le projet

Annexe 4 : Offre existante sur la Rive Droite